



wachstumsstrategie stratégie de croissance



« stratégie de croissance version 2007 »

Rapport de controlling 2006
sur la stratégie de croissance et la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural

Rapport abrégé
du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil, 4 avril 2007

Cette version abrégée est basée sur le ⇒ Rapport de controlling 2006 sur la stratégie de croissance et la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural: Rapport du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil, 4 avril 2007

Adresse de contact:

Direction de l'économie publique du canton de Berne
beco Economie bernoise
Münsterplatz 3
3011 Berne
031 633 45 34
info.beco@vol.be.ch

[www.be.ch/stratégie de croissance](http://www.be.ch/stratégie%20de%20croissance)

U:\beco\Projekt-Stab\Wachstum\Controlling_06\Bericht_GR\Uebers\Kurzbericht_GR_f.doc

Proposition au Grand Conseil

Vu l'article 61, alinéa 1 de la loi du 8 novembre 1988 sur le Grand Conseil (LGC RSB 151.21), le Conseil-exécutif soumet le présent rapport de controlling relatif à la stratégie de croissance et à la stratégie de promotion différenciée de l'espace rural au Grand Conseil pour que celui-ci en prenne connaissance.

Berne, le 4 avril 2007

Au nom du Conseil-exécutif

Le président : *Luginbühl*

Le chancelier: *Nuspliger*

Table des matières

Table des matières	4
Le canton de Berne va de l'avant !	5
I. Stratégie de croissance	6
a) Quel est l'objectif de la stratégie de croissance 2004?	6
b) Comment la stratégie de croissance 2004 est-elle mise en œuvre?	6
c) Etat de la mise en œuvre de la stratégie de croissance 2004	6
d) „La stratégie de la croissance version 2007“	
e) Orientations	7
f) Champs d'action	7
g) Mesures	8
II. La stratégie de promotion différenciée de l'espace rural	9
a) Quel est l'objectif de la stratégie de promotion de l'espace rural?	9
b) Comment la stratégie de promotion de l'espace rural est-elle mise en œuvre?	9
c) Etat de la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'espace rural	9
d) « Développer les potentiels et les atouts » – la Nouvelle politique régionale (NPR)	10

Le canton de Berne va de l'avant !

C'est incontestable : le canton de Berne est en plein essor. Non seulement les données économiques montrent-elles actuellement une croissance durable dans notre canton, mais nous ressentons aussi subjectivement cette reprise, qui se manifeste par plus d'emplois et de revenus.

Ces dernières années, de nouvelles entreprises travaillant dans différentes branches porteuses sont venues s'implanter dans le canton de Berne. De nombreuses entreprises déjà établies ont lancé des projets innovateurs. Entre-temps, notre canton s'est taillé une position honorable en se profilant clairement dans les domaines de l'industrie horlogère, des techniques médicales et de précision, de la télématicque et de l'industrie mécanique.

Ce développement n'est pas le fruit du hasard. Le canton de Berne offre en effet des conditions attractives : une localisation centrale au cœur de la Suisse et de l'Europe, une excellente infrastructure, une université et une haute école spécialisée, un important réservoir de main-d'œuvre qualifiée et souvent bilingue, la proximité immédiate du centre décisionnel politique de Suisse, et une fiscalité avantageuse pour les entreprises.

Le Conseil-exécutif veut profiter de la phase actuelle d'essor économique pour exploiter mieux encore les points forts et corriger les points faibles, afin de préparer le canton de Berne à relever les défis de l'avenir. Le Conseil-exécutif a déjà inscrit le développement durable au cœur de son programme gouvernemental 2007- 2010 et défini le renforcement de la capacité d'innovation comme l'une de ses priorités.

La «stratégie de croissance version 2007» développe les nouveaux éléments de politique économique sur lesquels le canton de Berne doit mettre l'accent. Les mesures sont centrées sur les champs d'action déterminants suivants: « Formation, innovation et économie », « Finances et services », « Développement territorial et mobilité », « Marque canton de Berne ».

Le Conseil-exécutif veut clairement montrer qu'il compte saisir les chances que lui offrira l'avenir – en vue de la réussite sociale et économique du canton de Berne.

J'ai la chance, en dirigeant la direction de l'économie publique, de pouvoir faire avancer la mise en œuvre de cette stratégie de croissance. Et je remercie chacun et chacune d'entre vous, qui faites partie intégrante de notre économie, pour votre engagement.

Andreas Rickenbacher, Conseiller d'Etat

Directeur de l'économie publique

I. Stratégie de croissance

a) Quel est l'objectif de la stratégie de croissance 2004?

Dans le canton de Berne, il règne un large consensus sur le fait que le canton a besoin de plus de croissance économique. D'où l'objectif que s'est fixé le Conseil-exécutif au début de la législature 2002 – 2006 : « le renforcement de la croissance ». Son rapport sur le développement de la stratégie de croissance publié en février 2004 explique les moyens envisagés pour le réaliser. Le Grand Conseil a pris connaissance de ce rapport en juin 2004. Cette stratégie de croissance se fonde sur les « stratégies d'avenir pour le canton de Berne », un rapport du Conseil économique datant de 2001.

Le compte rendu sur de la mise en œuvre de la stratégie de croissance sera présenté pour la première fois au Grand Conseil lors de la session de juin 2007. Dans l'intervalle, le Conseil-exécutif a publié annuellement des informations dans son rapport de gestion.

La stratégie de croissance 2004 veut « développer les potentiels et les atouts » du canton de Berne. Compte tenu de sa taille et de sa diversité régionale, le canton de Berne doit se positionner aussi bien comme site d'implantation que comme cadre de vie. La stratégie de croissance 2004 comporte trois orientations :

- Renforcer le site d'implantation : renforcer le canton de Berne en tant que site d'implantation le long des axes Berne-Berthoud-Langenthal et Thoune-Berne-Bienne.
- Renforcer le cadre de vie : renforcer le canton de Berne en tant que cadre de vie par l'aménagement du territoire ainsi que par une meilleure commercialisation.
- Continuer de réduire l'endettement : recentrer les prestations publiques, réduire les dépenses et permettre des allègements fiscaux.

b) Comment la stratégie de croissance 2004 est-elle mise en œuvre?

Le canton de Berne met en œuvre les 67 mesures de la stratégie de croissance 2004 dans chacun des neuf champs d'action où il dispose d'une certaine marge de manœuvre, à savoir les dépenses, la fiscalité, la formation, l'infrastructure des transports, l'aménagement du territoire, la promotion du site d'implantation, les procédures et prescriptions, le marché du travail et les mesures d'encouragement à des entreprises individuelles et les mesures d'encouragement orientées par branches.

Les mesures de la stratégie de croissance 2004 sont placées sous la responsabilité des différentes Directions ou de la Chancellerie d'Etat. En septembre 2004, le Conseil-exécutif a chargé la Direction de l'économie publique d'en assurer la coordination et le controlling afin d'en contrôler l'exécution.

⇒ Pour de plus amples renseignements par rapport à la mise en œuvre : voir Rapport de Controlling chap. 2

c) Etat de la mise en œuvre de la stratégie de croissance 2004

La mise en œuvre des 67 mesures se présentait début 2007 comme suit :

- 18 mesures, soit plus d'un quart, sont réalisées,
- 45 mesures, soit les deux tiers, sont en cours de réalisation,
- deux mesures sont en cours de préparation dans les Directions,
- une mesure a été abandonnée et
- une mesure a été supprimée en raison de décisions au niveau fédéral.

⇒ Etat de la mise en œuvre des mesures: voir Rapport de Controlling chap. 3 et annexe B

d) „stratégie de croissance version 2007“

Avec le présent rapport, le Conseil-exécutif entend piloter (« to control ») et également se projeter dans l'avenir. Dans le cadre de ce controlling, la stratégie de croissance a été actualisée, les champs d'action redéfinis, le nombre de mesures réduit et de nouvelles mesures développées en fonction des orientations données. Par ailleurs, le changement de gouvernement de 2006 a donné l'occasion au nouveau gouvernement de fixer de nouvelles priorités.

La stratégie de croissance a été actualisée sur la base de la situation économique actuelle du canton de Berne.

⇒ *La situation économique actuelle du canton de Berne : voir Rapport de Controlling chap. 4*

e) Orientations

En ce qui concerne l'orientation « renforcer le site d'implantation », l'axe Thoune-Berne-Bienne a été prolongé jusqu'à Moutier comme le prévoit le plan directeur afin d'accroître le périmètre de rayonnement de la stratégie de croissance.

L'orientation retenue jusqu'à présent « continuer de réduire l'endettement » a été élargie à « garantir les performances » : le canton de Berne doit conserver et sécuriser sa marge de manœuvre afin d'être préparé pour de nouveaux défis.

Les trois orientations de la stratégie pour plus de croissance et de prospérité dans le canton de Berne se présentent comme suit :

- Renforcer le site d'implantation : renforcer le canton de Berne comme site d'implantation le long des axes Berne-Berthoud-Langenthal et Thoune-Berne-Bienne-Moutier.
- Renforcer le cadre de vie : renforcer le canton de Berne comme cadre de vie par l'aménagement du territoire et un meilleur marketing.
- Garantir les performances : continuer de réduire l'endettement, recentrer les prestations publiques et établir une marge de manœuvre pour de nouveaux défis.

⇒ *Pour de plus amples renseignements par rapport aux orientations : voir Rapport de Controlling chap. 5*

f) Champs d'action

Les dix champs d'action retenus jusqu'à présent ont été redéfinis en accord avec le programme gouvernemental de législature 2007-2010 et réduits à quatre. Il s'agit de domaines centraux de la politique économique cantonale, qui sont déterminants pour la croissance économique et qui coïncident avec les priorités du programme gouvernemental 2007-2010, à l'exception du champ d'action « Marque canton de Berne » :

- Formation, innovation et économie
- Finances et services
- Développement territorial et mobilité
- « Marque canton de Berne »

⇒ *Pour de plus amples renseignements par rapport aux champs d'action : voir Rapport de Controlling chap. 5*

g) Mesures

Le Conseil-exécutif veut renforcer la croissance dans le canton de Berne avec les 30 mesures suivantes :

Champs d'action :	Mesures :
Formation, innovation et économie	1. « Offrir une bonne qualité de formation » 2. « Interconnecter la formation et l'économie » 3. « Positionner les hautes écoles bernoises comme facteur d'implantation » 4. « Stimuler la recherche et le développement » 5. « Renforcer le site médical de Berne » 6. « Concilier la vie familiale et la vie professionnelle » 7. « Créer un diplôme du cycle secondaire II » 8. « Faciliter l'accès au marché du travail » 9. « Créer une offre scolaire internationale » 10. « Promouvoir les destinations touristiques compétitives » 11. « Garantir les approvisionnements en énergie de demain » 12. « Economie et administration – travailler en partenariat »
Finances et services	13. « Définir un profil de service » 14. « Activer la gestion des biens immobiliers » 15. « Définir les investissements prioritaires » 16. « Réformer la fiscalité »
Développement territorial et mobilité	17. « Projets d'agglomération – harmoniser le développement des transports et de l'urbanisation » 18. « Proposer des solutions de transport intégrales » 19. « Rail, route, air : garantir l'accessibilité » 20. « Améliorer l'intégration dans le trafic ferroviaire national » 21. « Renforcer l'aménagement du territoire cantonal – mise en œuvre et administration du plan directeur cantonal » 22. « Pôles de développement économique – créer des sites attrayants pour le logement et le travail (PDE) » 23. « Concentrer les efforts – stratégie en faveur des agglomérations et de la coopération régionale (SACR) » 24. « Renforcer les régions bernoises » 25. « Assurer un suivi des mutations structurelles dans l'agriculture »
« Marque canton de Berne »	26. « Créer une image de marque pour le canton de Berne » 27. « Promouvoir le canton de Berne en tant que cadre de vie » 28. « Commercialiser la ville fédérale en tant que centre de décision politique » 29. « EURO 08 – Berne miraculeuse » 30. « Positionner la culture comme facteur d'implantation »

Le nombre de mesures retenu dans la stratégie de croissance 2004 a été réduit de 67 à 30.

⇒ Pour de plus amples renseignements par rapport aux mesures : voir Rapport de Controlling chap. 5

II. La stratégie de promotion différenciée de l'espace rural

a) Quel est l'objectif de la stratégie de promotion de l'espace rural?

La stratégie de promotion différenciée de l'espace rural fait partie de la stratégie de croissance. La promotion de l'espace rural se fonde sur le principe du « développement des potentiels et des atouts », tel qu'il est formulé dans la stratégie de croissance du 11 février 2004. Sur mandat de la Direction de l'économie publique et de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, des groupes de travail régionaux ont formulé des mesures concrètes dans le cadre de cette stratégie en faveur des régions rurales. Le Conseil-exécutif a soumis la stratégie au Grand Conseil comme contre-projet indirect à l'initiative « Pro Région – Egalité des chances dans toutes les régions du canton ». Au cours de sa session de janvier 2006, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport « Stratégie de promotion différenciée de l'espace rural » en exprimant son approbation. L'initiative « Pro Région » a, sur ce, été retirée.

⇒ Les mesures hiérarchisées par le Conseil-exécutif voir : Rapport de Controlling chap.7

b) Comment la stratégie de promotion de l'espace rural est-elle mise en œuvre?

Les mesures sont placées en partie sous la responsabilité des régions et en partie sous celle des différentes Directions. Les comptes rendus sur cette stratégie sont intégrés au controlling de la stratégie de croissance, conformément à une déclaration de planification du Grand Conseil.

⇒ Vue d'ensemble de toutes les mesures: voir Rapport de Controlling annexes C-H

c) Etat de la mise en œuvre de la stratégie de promotion de l'espace rural

Début 2007, la mise en œuvre des 106 mesures se présentait de la manière suivant :

- trois mesures ont été réalisées
- 82 mesures, soit environ les quatre cinquièmes, sont en cours de réalisation,
- 18 mesures, soit environ un cinquième, sont en cours de préparation dans les Directions
- trois mesures ont été abandonnées.

⇒ L'état de la mise en oeuvre des mesures : voir Rapport de Controlling chap. 8 et annexes C-H

d) « Développer les potentiels et les atouts » – la Nouvelle politique régionale (NPR)

La Nouvelle politique régionale de la Confédération (NPR), qui entrera en application à partir de 2008, est un projet important pour les régions. La promotion de la compétitivité et de l'innovation ainsi que la création de valeur ajoutée sont au centre de la Nouvelle politique régionale. Le Conseil-exécutif a arrêté la méthode de mise en œuvre au niveau cantonal et a chargé six groupes de travail régionaux de l'élaboration des programmes de promotion régionaux (ACE 0982 du 10.05.2006). Les programmes de promotion régionaux et les ébauches de projet sont disponibles. Le programme cantonal de mise en œuvre, avec les champs d'action et les projets prioritaires, sera élaboré d'ici début juillet 2007. La « stratégie de promotion différenciée de l'espace rural » constitue une base importante pour cette mise en œuvre. Une série de mesures des autorités locales et régionales contenues dans le rapport seront intégrées au programme de mise en œuvre de la Nouvelle politique régionale (NPR), à condition qu'elles satisfassent aux critères NPR.

Avant fin 2007, la Confédération conclura un accord avec le canton sur le programme cantonal de mise en œuvre pour les années 2008 à 2011 et définira les priorités ainsi que le cadre financier. Le canton devra y participer financièrement de manière équivalente.